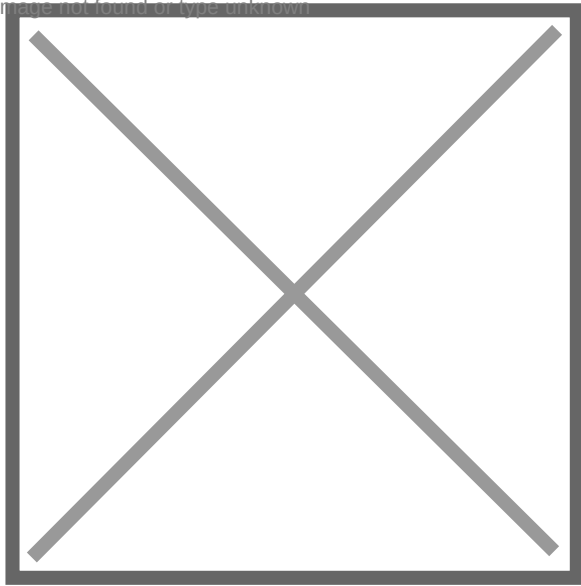


Image not found or type unknown



Casser un cdd , pour un autre cdd

Par **sylvie**, le **06/06/2012 à 21:51**

Bonjour, n'ily a plusieurs mois j'ai ete embauche en cdd pour le remplacement d'une personne partie en formation ,avec un cdi apres sa formation,si elle ne reprenait pas son poste .rnce qui a eu lieu , elle a obtenu son diplome et a signe sa demission sur le poste qui m'etait confie .rnMais le cdi promis ne m'a pas ete propose , un cdd de 7 mois avec comme excuse non remplacement de cette personne.rnJuste une surcroie de travail.rnJe desirerais casser mon contrat a l'amiable , mais vais je toujours avoir droit a mon allocation chomage ?rnMerci d'avances pour les reponses , meme si negatives .

Par **edith1034**, le **07/06/2012 à 07:45**

non malheureusementrnnil faut une signature d'un commun accord pour avoir droit au chômagernnpour tout savoir sur le cddrnhttp://www.fbis.net/cdddroit.htm